

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

CALENDRIER DU DEROULEMENT DE LA SESSION DE JUIN 2023

Octobre/ Novembre 2022	Du 17 Octobre au 20 Novembre 2023	Date d'ouverture et fermeture du serveur de pré-inscription <i>(à l'issue de votre pré-inscription, vous téléchargerez votre confirmation d'inscription)</i>
	09 Décembre 2022	Dernier délai pour déposer sur CYCLADES la confirmation D'inscription signée et accompagnée d'éventuelles pièces justificatives.
Mars Avril 2023	06 Mars 2023	Dernier délai pour l'envoi au Rectorat des justificatifs relatifs aux stages ou à l'expérience professionnelle
	Avril 2023	VOTRE CONVOCATION sera disponible sur votre ESPACE CYCLADES dans « Mes documents » Connexion à CYCLADES pour le télécharger.
Mai 2023 JUN 2023	Entre le 02 Mai et le 12 Mai 2023	DEPOT DES 2 FICHES DE SYNTHESE (OU SOINS) POUR EPREUVE EP1 AU RECTORAT A L'ACCEUIL -
	Entre le 02 Mai et le 12 Mai 2023	DEPOT DU PROJET REEL D'ACCUEIL EPREUVE EP3 AU RECTORAT A L'ACCEUIL (Pour les candidats qui ont fait ce choix au moment de l'inscription).
	Mai / Juin 2022	Déroulement des épreuves générales et professionnelles
Juillet 2023	Début juillet 2022	Commission de Délibération Publication des résultats sur le site du Rectorat

*www.ac-guadeloupe.fr ; Rubrique « examens et concours » ; sous rubrique « examen » ; « CAP »

- *Notes et attestations*

- *Entête fiche EP1 1 « Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien »*

- *Entête fiche EP1 2 « Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages »*

DISPENSES D'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

- Si vous êtes **déjà titulaire d'un CAP, d'un BEP, d'un CAP ou BEP agricoles, d'un CAP ou BEP Maritimes ou d'un diplôme ou titre classé au moins de niveau IV de qualification dans le RNCP (BAC, BT, BP....)**, vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à **être dispensé(e) des épreuves d'enseignement général** (Français-Histoire/Géo-EMC – Maths-Sciences – EPS).

Attention : l'épreuve de « Prévention Santé Environnement » ne fait pas partie de l'enseignement général, elle n'entre donc pas dans le cadre de ces dispenses.

- En tant que candidat(e) individuel(le), vous pouvez lors de l'inscription à l'examen, demander à être **dispensé(e) de l'épreuve d'Education Physique et Sportive (EPS)**.
- Si vous êtes **titulaires du Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (CP JEPS) mention "animateur d'activités et de vie quotidienne"** délivré par le ministère des sports, vous pouvez lors de l'inscription à l'examen demander à être **dispensé(e) de l'épreuve professionnelle EP2 "Exercer son activité en accueil collectif"**.